mobile bluelight by astrid

Juin 2020

B-ACK PAGE

B-ACK PAGE

La communication via un système de paging classique est unidirectionnelle. Grâce au service *B-Ack Page*, vos pagers pourront également envoyer un accusé de réception (acknowledgement). En effet, plusieurs types de pagers permettent aussi la communication bidirectionnelle avec le terminal d'alarme. Vous aurez ainsi une meilleure vue d'ensemble de la disponibilité de vos effectifs lorsque ceux-ci sont rappelés à la caserne.

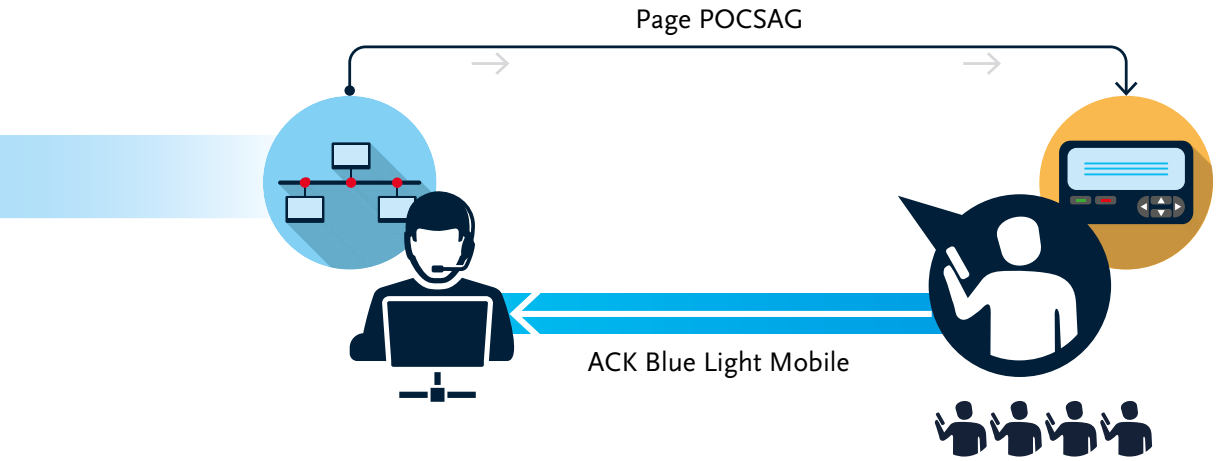

BLUE LIGHT MOBILE

B-Ack Page fonctionne sur Blue Light Mobile, l'offre mobile data d'ASTRID. Certains pagers offrent la possibilité d'y insérer une carte SIM qui permet dès lors la communication bidirectionnelle. Cette carte SIM Blue Light Mobile est fournie par ASTRID.

HAUTE DISPONIBILITÉ

Grâce à Blue Light Mobile vous bénéficiez du roaming sur les réseaux de tous des opérateurs commerciaux belges et des pays limitrophes. Vous pouvez donc compter sur la meilleure disponibilité du service.

À PROPOS DES PAGERS

Pour utiliser *B-Ack Page*, vous avez besoin d'un pager avec un module GSM. La liste des pagers validés, disposant de ce module, est disponible sur www.astrid.be/fr/service-support/accords-cadres

SOLUTION COMPLÉMENTAIRE À POCSAG

B-Ack Page ne remplace pas le paging classique via la technologie POCSAG. C'est une solution complémentaire, qui ne change rien au service de paging existant.

ABONNEMENT

L'abonnement *B-Ack Page* est séparé de votre abonnement paging classique.
Activation de la carte SIM: €10/Htva

FORMULE B-ACK PAGE	
FORFAIT MENSUEL	PRIX HTVA / CARTE SIM / MOIS
400 unités	€ 2,00

> 1 unité = 1MB ou 1 SMS
> Dépassements Data: € 0.15 Htva/MB ou SMS – facturés par 1kB/1SMS.
> Tarifs valables dans l'Union Européenne 28 (+ Islande, Liechtenstein & Norvège)
> No Voice

CONDITIONS

> Les prix sont applicables à partir du 1er juin 2020.
> Vous déterminez les règles à appliquer en cas de dépassement via le formulaire d'abonnement en ligne sur My ASTRID via *www.astrid.be*
> Les abonnements sont facturés pour un mois complet (même si l'abonnement est activé ou désactivé au cours du mois). La facturation est mensuelle.
> Les SMS et MB non utilisés ne sont pas transférés au mois suivant.